

ARAS – Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon

PREAVIS No 09-17

Demande de crédit pour une politique de subventionnement de prestations sociales régionales 2018-2022 – Rapport de la commission de gestion

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent Préavis n° 09/2017 de l'ARAS.

La commission de gestion (CoGest) composée de :

| | | |
|------|-------------------|-------------------------------------|
| Mmes | Alice Durnat Levi | Municipale de Prangins |
| | Céline Etoupe | Municipale de St-George |
| | Monya Jaccard | Municipale de Burtigny, rapportrice |
| MM. | Vincent Hacker | Municipal de Nyon |
| | Philippe Menoud | Municipal de Coinsins |

s'est réunie le 26 octobre 2017 dans les bureaux de l'ARAS.

Remerciements

La commission remercie vivement M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur accueil, leur disponibilité ainsi que pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de cette séance

Préambule

Pour rappel et comme précisé dans le préavis :

en novembre 2012, l'outil de subventionnement à diverses institutions parapubliques ou des associations de notre région a été reconduit en inscrivant sa portée à l'échelle de la législature afin de garantir un subventionnement dans une certaine durée.

Le présent préavis propose de poursuivre cette politique en garantissant au Comité de direction un crédit permettant de la conduire jusqu'à la fin de la présente législature, respectivement jusqu'à l'année suivante. En effet, il est proposé de porter la décision jusqu'à l'année 2022 y compris afin d'éviter aux nouveaux élus de devoir se prononcer lors de leur première assemblée sur un crédit pour les 5 ans à venir.

Délibérations

Le montant annuel souhaité par le CODIR est de CHF 220'000.00, soit un crédit cadre de CHF 1'1000'000.00 pour la période de 2018 à 2022. Ce qui représente un coût par habitant de CHF 2.25.

Considérant la présentation des demandes et l'examen de celles-ci, le CODIR entend diversifier les subventionnements et limiter dans le temps ses actions.

Il est envisagé d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

| No compte | Désignation | Montant |
|-------------|---|---------|
| 712.3655.01 | Association Entrée de Secours | 60'000 |
| 712.3655.04 | OSEO – Inter-Face | 40'000 |
| 712.3655.05 | Association « Lire & Ecrire » | 17'000 |
| 712.3655.06 | Fondation Le Relais – Rel'Aids | 25'000 |
| 712.3655.07 | Fondation Le Relais – Logement transition | 40'000 |
| 712.3655.08 | Caritas – Epicerie | 13'000 |
| 712.3655.09 | ProJet – Activ'Action | 7'000 |
| 712.3655.10 | Subvention diverses | 2'000 |
| Total | | 204'000 |

Certaines de ces subventions sont prévues à la hausse pour les années suivantes en fonctions des besoins annoncés et d'autres le sont à la baisse.

L'ensemble des montants subventionnés est quasiment identique au budget 2017 mis à part l'augmentation de CHF 50'000.00 pour l'Association Entrée de Secours. Depuis son ouverture à Nyon, dans le cadre d'un projet de « Renforcement du dispositif addictologique de l'Ouest vaudois », en 2015, le soutien était partiel car le fonctionnement était assuré par une subvention cantonale, pérenne, et d'autres fonds ponctuels (Fonds « addictions ») octroyés par l'Etat. Nous sommes la dernière région à avoir ouvert ce type de dispositif dont les frais de fonctionnement doivent être financés par les Communes comme dans toutes les autres zones.

Conclusion

La commission tient à rappeler que la demande de subvention doit être renouvelée chaque année de la part de chaque association et que celle-ci est examinée de manière minutieuse par le CODIR.

Au vu de ce qui précède, la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir :

✎ Octroyer un crédit-cadre de CHF 1'100'000.00 pour la mise en œuvre de cette politique de subventionnement régionale, montant à répartir sur 5 ans.

Pour la commission :

Alice Durnat Levi Municipale de Prangins

Céline Etoupe Municipale de St-George

Monya Jaccard Municipale de Burtigny

Vincent Hacker Municipal de Nyon

Philippe Menoud Municipal de Coinsins

Nyon, le 8 novembre 2017